

Image not found or type unknown



Sanction selon l'article L1332-2 du code du travail.

Par **cheyennehouse**, le **04/12/2009** à **13:06**

Bonjour, rnJ'ai reçu une convocation en main propre de mon drh vendredi dernier (il y a 1 semaine)pour un entretien en vue d'une sanction selon l'article L1332-2 du code du travail. Cet entretien a lieu ce jour vendredi 4 décembre. Apparemment il m'est reproché d'avoir adressé des mails a des collegues de travail qui pourraient etre assimilés à de la drague ou autre. Je ne me souviens pas en avoir adressé de la sorte ou alors ces mails ont mal été interprétés. rnA cette heure je n'ai pas plus d'élément en ma possession. rnQuels sont les recours? Comment me defendre? Qu'est ce que je risque? rnMerci de vos réponses